

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 septembre 2026

Les onze septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Etaient présents : Mmes, CAMGRAND Eva, CASTANHEIRA Ludivine, CHAILLOUX Vanessa, ETCHART Véronique, POURRERE Danielle et TEIXEIRA Marina ainsi que MM. CLAVÉ Jacques, HILLOU Hervé, LAMASOU Bernard, LATAPY Jean-Marc, LOZANO Patrick, PRIOULT Sylvain, SALEFRANQUE Pascal et VIVEN Jean-Bernard.

11-09-2026-05

Avait donné pouvoir : Mme LOQUET Patricia pouvoir à M CLAVÉ Jacques

Date de convocation le 07/09/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 02
Votants : 15

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE Pascal

OBJET : DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE INSTITUANT DES ATELIERS JEUNES

La Commune de Mont souhaite organiser des ateliers ouverts aux jeunes pendant les vacances scolaires, notamment estivales.

L'objectif est de leur permettre la réalisation d'un acte citoyen en leur permettant de constituer une équipe au sein de laquelle ils pourront échanger et avancer ensemble dans l'intérêt général.

La Commune souhaite ainsi animer un groupe de jeunes en favorisant des petits travaux d'entretien des bâtiments communaux.

Les modalités proposées sont les suivantes :

- Un ou plusieurs groupe(s) de 8 jeunes maximums de 17 ans ;
- 5 jours de participation et une demi-journée de présentation et/ou de restitution ;
- Des horaires fixes : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 ;
- Un encadrement mixte : un élu et un agent des services techniques ;
- Un équipement de protection adapté : gants et lunettes si besoin.

Les participants ne pourront pas utiliser d'outils ou machines dangereux faute de compétences et/ou habilitations.

Afin de récompenser leur engagement, la Commune s'engage à leur proposer une bourse permettant de valoriser leur démarche citoyenne en leur fournissant une aide. Cette dernière pourrait être fixée à 15 euros par jeune et par jour en fonction des jours de présence.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d' :

- **APPROUVER** la mise en place des Ateliers Jeunes pendant les vacances scolaires estivales,
- **ADOPTER** les modalités proposées ci-dessus,
- **ACCEPTER** le renouvellement de l'opération au cours de chacune des vacances scolaires, si nécessaire,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les démarches utiles pour la mise en place de ces ateliers.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

La 1^{ère} Adjointe,



Marina TEIXEIRA

M SALEFRANQUE Pascal
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le



ID : 064-216403964-20260925-11_09_2026_05-DE